

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017

PROCES VERBAL

~~~~~

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-et-un février deux mille dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Membres présents** : MM. ARGENTI Bernard, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BARDON Fabienne, BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, PERLI Carine, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

**Membres absents excusés** : MM. BLEIN Jean (pouvoir à M. CHAPUIS Gérard), RENAUD Jean-Xavier, Mmes CHENET Valérie (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), JOLY Fabienne (pouvoir à Mme TREUVELOT Catherine).

**Membres absents** : M. PESENTI Philippe, Mmes ROTARU Maria, THIBERT Monique.

**Secrétaire de séance** : M. HARNAL Sébastien.

La séance est ouverte en présence de 20 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 23 votants en début de séance.

Avant d'aborder la séance, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter les points suivants en ordre du jour complémentaire, en questions diverses :

- Avance sur subvention accordée au Centre Social Culturel "Les 7 Lieux"
- Elections présidentielles : tenue des permanences des bureaux de vote
- Informations sur la carrière "Franco Italienne"
- Précision concernant un article paru dans la presse concernant la menace de fermeture d'une classe à l'école primaire de Turluru, à la demande de Madame Annie MACHON, Maire-Adjointe déléguée à l'Education

Le Conseil Municipal,  
APPROUVE à l'unanimité, l'ordre du jour complémentaire, tel qu'exposé ci-dessus.

Monsieur le Maire poursuit en donnant lecture des événements se rapportant à l'état civil.

Le Conseil Municipal  
PREND PART à la peine des familles d'Hauteville-Lompnes face à la disparition d'un de leurs proches :

- M. Yvon CAUCHY
- Mme Noëlle GENIER
- Mme Anne-Marie REGNIER née BAILLY
- Mme Andrée HARNAL née FAVRE
- Mme Jeanne DE BERY née DIERSTEIN
- M. CORREAS Genaro
- Mme MIRABEL Andrée née RADOVIX (sœur de Catherine MEYGRET et tante de Thierry RADOVIX, agents territoriaux)
- Mme BRUNET Eugénie

et à la joie des familles qui ont accueilli une naissance :

- Malo BAILLY, fils de Laurent BAILLY & de Caroline LYAUDET
- Victor CHAMINAS, fils de Philippe CHAMINAS & de Audrey VIEU

Le Conseil Municipal, au nom de la Ville, adresse ses condoléances attristées aux familles et prend part à leur peine, par des pensées chaleureuses en leur exprimant toute sa sympathie. Il souhaite la bienvenue à ces deux nouveaux nés et adresse ses sincères félicitations aux parents.

APPROUVE à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2017.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Gérard CHAPUIS, Maire-Adjoint délégué à l'Agriculture, Forêts, Environnement, du procès-verbal de la Commission Forêt du 23 janvier 2017, traitant principalement du programme d'actions pour 2017.

ACCEPTE à l'unanimité, de faire réaliser par l'Office National des Forêts les travaux retenus, pour un coût de 67 640 € HT, sous réserve toutefois des résultats des premières ventes de bois de l'année et ce, afin de préserver un équilibre budgétaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit programme, ainsi que les conventions et devis devant intervenir à cet effet.

SOLLICITE pour une partie du programme, notamment pour les travaux sylvicoles, les subventions de la Région Auvergne Rhône-Alpes, pouvant intervenir à hauteur de 40 %, ainsi que les subventions du Fonds Local, à hauteur de 60 %.

SOLLICITE pour les travaux d'amélioration de la desserte forestière des cantons de Beau regard, Les Dergis et La Jora, l'octroi d'une subvention, dans le cadre du dispositif du plan de développement rural hexagonal ou toute autre aide publique.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, Maire-Adjointe déléguée aux Finances, du procès-verbal de la Commission Finances du 15 février 2017, traitant principalement du débat d'orientation budgétaire (DOB), dont le document a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal par voie électronique le 21 février 2017.

ENTEND Monsieur Bernard ARGENTI rappeler que le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire avant l'adoption du budget primitif, qui sera étudié lors de la prochaine Commission Finances qui se tiendra le 15 mars prochain à 17 heures. Il précise que le DOB porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, proposés pour l'ensemble des budgets de la commune, portant notamment sur :

- les résultats probables du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2016,
- les reports d'investissements en dépenses et en recettes,
- la simulation de l'exercice 2017,
- l'estimation des bases et des taux d'imposition de 2017.

Monsieur le Maire explique que ce débat d'orientation budgétaire prend en compte, sur le plan opérationnel :

- les incidences des engagements pluriannuels présentés, de la réfection de la toiture du pôle caritatif et de la démolition des maisonnettes,
- la phase du programme de mise en accessibilité des bâtiments publics ADAP'T et le projet de réfection de l'entrée de ville Boulevard Dumarest - Avenue de Lyon, en partenariat avec le Département, porteur financier.

Les orientations budgétaires 2017 se donnent comme objectif :

- de poursuivre l'amélioration de la santé financière de la commune sans augmentation de la fiscalité,
- de maintenir le niveau de service rendu à la population,

et ce, afin de poursuivre un niveau d'investissement indispensable.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, des éléments de préparation du débat d'orientation budgétaire et de l'analyse des résultats provisoires 2016 des budgets de la commune (budgets général, forêt, assainissement, régie de l'eau, régie des énergies, lotissement "Mollard Grana", des éléments de contexte avec la situation intercommunale, des engagements pluriannuels de la collectivité, de la dette, du retour sur les orientations de 2016 et la proposition d'orientations pour 2017.

A savoir que le budget général génère 4 362 034,39 € de dépenses et 4 641 215,72 € de recettes en section de fonctionnement. Trois comptes administratifs de la commune présentent un résultat global positif qui tient compte des reprises de résultats de 2015 :

- Budget Forêt : excédent de 1 329,09 €
- Budget Régie de l'Eau : excédent de 242 496,43 €
- Budget Assainissement : excédent de 95 131,47 €

Trois comptes administratifs présentent un résultat global négatif :

- Budget Général : déficit de 424 647,32 €
- Budget Régie des Energies : déficit de 320 262,32 €
- Budget Lotissement Mollard Grana : déficit de 81 057,77 €

**ENTEND** après sollicitation de l'Assemblée pour en débattre, de Monsieur le Maire, les interventions suivantes :

- Mme Catherine TREUVELOT questionne quant aux locaux mis à disposition du pôle caritatif.

- M. Bernard ARGENTI précise que la commune est propriétaire de l'immeuble Sainte-Barbe, dont certains locaux sont mis gracieusement à disposition du pôle caritatif regroupant différentes associations, selon un conventionnement mis en place, à savoir : La Croix Rouge Française, le Secours catholique, les Restos du cœur. Le Club de rugby, l'UCHAV et la Compagnie du Mont Royal occupent les autres locaux (rez-de-chaussée, hall). La collectivité règle les travaux, notamment la réfection de toiture, au prorata de ses surfaces. Il expose d'autres projets de ce type avec d'autres bailleurs sur la commune, comme la gendarmerie, dont le projet d'une nouvelle construction démarrera en avril prochain.

- Mme Catherine TREUVELOT constate que les recettes fiscales augmentent jusqu'en 2015, puis subissent une légère baisse en 2016.

- M. Bernard ARGENTI explique que les bases ne sont pas très équitables. De plus, la promesse de l'Etat n'a pas encore abouti. Bien que les bases aient l'habitude d'augmenter, on peut effectivement constater une baisse en 2016, due peut-être aux friches hospitalières prises en compte ; il est rappelé à cette occasion que les établissements ne paient pas la taxe professionnelle, car exonérés, mais s'acquittent du foncier.

Monsieur Bernard ARGENTI commente ensuite la situation de l'Intercommunalité ; il rappelle que les décisions seront prises en 2019 pour être effectives en 2020, au changement électoral. La Communauté de communes du Haut Bugey étudie un projet de passage en agglomération avec une gouvernance plus forte encore, peut-être que le Plateau d'Hauteville ira directement en agglomération.

Monsieur Bernard ARGENTI annonce une future réunion publique se rapportant au projet thermoludique, afin de répondre aux différentes questions.

- M. Jacques RABUT n'ignore pas la situation difficile de la commune, mais constate que la preuve est faite de l'impossibilité de faire mieux avec moins et il en est convaincu. Il rappelle que la gestion de la commune n'a pas été dispendieuse, mais sous très forte contrainte. Il demande combien de temps la commune pourra maintenir des services à la population. Il conseille de rester vigilant, afin de préserver l'attractivité du territoire, mais également de se méfier d'une approche trop budgétaire : "le choix de la reconstruction de l'école primaire a certes un impact budgétaire, mais renforce l'attractivité du territoire, comme cela a été le cas pour la restructuration du collège ; les familles qui arrivent de l'extérieur y sont sensibles".

- M. Bernard ARGENTI fait part de son optimisme sur les projets et les perspectives intéressants pour l'avenir. Il s'agit plus ou moins d'une mauvaise passe. Si les deux projets portant sur le Centre thermoludique et la Cité médiévale de Montcornelles se concrétisent, le moral sera alors relancé, comme lors de l'arrivée du Casino.

Il ajoute d'une part, que le projet médico-social, acte de pérennisation de 1 000 emplois, sera très rassurant avec une perspective de 10 à 15 ans, avec un socle solidifié et d'autre part, que les friches hospitalières peuvent être une opportunité en cas de reprise, par exemple : pension de famille, projet corollaire...

Enfin, Monsieur Bernard ARGENTI remercie Mesdames Nicole ROSIER, Edith VINCENT-MORARD, le service comptabilité, ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont travaillé le document du DOB sur le livre de chevet pour le mandat qui reste à faire, mais également le trésorier Monsieur Karl DANIS, les services eau et assainissement, ainsi que les membres de la Commission pour le travail accompli.

L'Assemblée convient alors que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, Président du Conseil d'Exploitation de la Régie des énergies, du procès-verbal du Conseil d'Exploitation du 16 février 2017, présentant à ses administrateurs le schéma directeur du réseau de chaleur, dont le classement interviendra ultérieurement.

**EST INFORME** du plan de relance mis en place pour la régie. Au niveau financier, un moratoire bancaire sur trois ans a été proposé et accepté par les banques ; seuls les intérêts de la dette seront pris en compte. En contrepartie, la régie a pour obligation de :

- retrouver des clients en vue d'équilibrer son budget de fonctionnement. Pour ce faire, la Régie a réinvesti. Les travaux entrepris pour la reprise de 4 nouveaux clients ont été subventionnés à 60 % par l'ADEME.
- missionner le Cabinet PROWAT, pour une étude d'accompagnement commercial et de reprise de clientèle pour le bâtiment de l'Interdépartemental géré par le CHPH,
- proposer des nouveaux contrats avec engagement sur 7 ans et fournir de la part de la Régie un MWh rendu au client à 85 € TTC (depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2015).

**PREND CONNAISSANCE** de la proposition faite par les membres du Conseil d'Exploitation, d'accorder une remise commerciale exceptionnelle, en cas de dépassement du montant de 85 € TTC.

Monsieur le Maire explique le principe des contrats et l'engagement moral de fournir le MWh à 85 € TTC. Il expose également la démarche engagée pour rencontrer le CHPH et rappelle l'importance de l'énergie verte et renouvelable, ce qui n'est pas le cas des énergies fossiles comme le gaz.

Il précise que l'évolution de la taxe carbone va prochainement impacter les consommateurs de gaz. Il fait part de la stratégie commerciale décidée par le Conseil d'Exploitation et propose, pour être crédible, une remise commerciale pour les clients ayant les nouveaux contrats aux tarifs préférentiels et pour lesquels le prix du MWh 2016 serait supérieur à 85 € TTC.

**ACCEPTE à l'unanimité**, que la Régie des énergies accorde une remise commerciale "exceptionnelle" pour fidéliser et assurer la confiance avec les abonnés du nouveau contrat et ce, pour l'année 2016, année particulièrement clémente et dans le contexte de concurrence des énergies.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Monsieur Didier BOURGEOIS, Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, de la note de synthèse d'orientation et d'objectifs se rapportant au SCOT (schéma de cohérence territoriale), établi par le Syndicat Mixte du SCOT Bugey.

Monsieur Didier BOURGEOIS rappelle que ce dossier a déjà été présenté en partie lors du précédent Conseil et que les éléments du dossier ont été transmis par voie électronique à l'ensemble du Conseil Municipal le 9 janvier 2017.

**EST INFORME** de la nécessité de donner un avis et d'approuver le schéma de cohérence territoriale qui lui est présenté.

**EMET** à l'unanimité, un avis favorable sur le projet arrêté du SCOT Bugey, conformément à l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme.

**ENTEND** l'intervention réitérée de Monsieur Jacques RABUT : "Je regrette que le choix d'intégrer à terme la CCHB remette en cause une stratégie de pôles d'équilibres de territoires qui prévalait dans le SCOT Bugey. Il sera en effet plus difficile de se faire entendre dans une collectivité déjà constituée et organisée autour du pôle principal Oyonnax. L'appartenance des établissements sanitaires d'Hauteville-Lompnes à la Communauté Hospitalière de Territoires Bourg-en-Bresse/Haut-Bugey, le pôle formation bois de Cormaranche-en-Bugey, mais aussi l'IFSI et l'IFMS d'H3S doivent, je l'espère, nous permettre d'être entendus de nos amis Haut-Bugistes".

**PREND ACTE** du départ de Madame Carine PERLI à 21 h 42

Soit 19 présents et 3 pouvoirs = 22 votants

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, des différentes mesures administratives et budgétaires.

**PREND ACTE** du retour de Madame Carine PERLI à 21 h 45

Soit 20 présents et 3 pouvoirs = 23 votants

**EST INFORME**, suite à l'extension du périmètre de la Communauté de communes du Plateau d'Hauteville au 1<sup>er</sup> janvier 2017, qu'il convient de procéder au renouvellement de la Commission intercommunale des impôts directs. Il est rappelé que cette Commission est chargée :

- de participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- de donner un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Cette Commission comprend, outre le Président de la Communauté de communes, 10 commissaires titulaires ainsi que 10 commissaires suppléants, désignés par le Directeur départemental des finances publiques, sur proposition du Conseil Communautaire. La collectivité devant transmettre à la Communauté de communes les noms de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants avant le 20 février 2017, la Municipalité a décidé de reconduire la liste proposée en 2014.

Tenant compte de ce délai imparti, le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** à l'unanimité, de reconduire la liste qui avait été proposée en 2014 suite aux élections municipales, à savoir :

TITULAIRES

Mme MALOSSE Jeanine  
M. BOURGEOIS Didier  
Mme MASNADA Isabelle  
M. BORRON Louis  
M. PESENTI Philippe  
M. ALEX Gilles

SUPPLEANTS

M. CLEARD Jean-Claude  
M. CASTANINO Henri  
M. BILLION César  
M. PIRES Georges  
M. BRUN Denis  
M. CHAPUIS André

EST INFORME de la nécessité de délibérer en ce qui concerne les indemnités de fonctions des Elus locaux, suite à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités, selon le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017. A savoir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'indice terminal brut 1015 est remplacé par l'indice brut 1022 et l'indice majoré 821 est remplacé par l'indice majoré 826.

DECIDE à l'unanimité, de maintenir les taux suivants pour les indemnités versées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux Délégués, étant précisé que ces indemnités seront versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- l'indemnité du Maire à 42 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, majoré de 15 % pour les communes chefs-lieux de canton,
- l'indemnité des Adjointes à 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, majoré de 15 % pour les communes chefs-lieux de canton,
- l'indemnité des Conseillers Municipaux Délégués à 9,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, majoré de 15 % pour les communes chefs-lieux de canton.

ENTEND les différentes interventions se rapportant au Parcours aventure :

- M. Jacques RABUT rappelle le rôle des collectivités quand le bénéficiaire n'est plus au rendez-vous.
- M. Didier BOURGEOIS estime que la collectivité n'a pas à investir pour un privé ; il s'oppose fermement à la mise à disposition de personnel et encore moins à combler le déficit de cette structure.
- M. Jacques RABUT ajoute que le même problème s'est posé par le passé avec le cinéma Le Novelty. Pour Terre Ronde été, la collectivité a fait le bon choix de reprendre l'activité, évitant ainsi la fermeture pure et simple.

PREND CONNAISSANCE des procès-verbaux du Conseil Communautaire des 13 décembre 2016 et 17 janvier 2017, qui n'apportent pas de remarque particulière, et de l'avancée de certains dossiers.

EST INFORME de la nécessité d'allouer une avance de trésorerie de 45 000 €, sans attendre le vote du budget au Centre Social Culturel "Les 7 Lieux", dont les besoins de trésorerie nécessitent un fonds de roulement.

DECIDE à l'unanimité, d'attribuer une avance sur subvention, d'un montant de 45 000 €, telle qu'exposée ci-dessus.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, de la composition des bureaux de vote pour le 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles du 23 avril prochain.

EST INFORME du lancement d'une étude menée en perspective de la vente de 7 ha de la carrière "Franco Italienne" et de la mise au point juridique en cours dans le cadre d'une procédure de vente concurrentielle. Le contrat de forage est à nouveau revendu ou en cours, mais un problème est à tenir en compte concernant la remise en état de la route qui a été massacrée par les nombreux passages de camions. Il est prévu dans le contrat de forage une indemnisation en 2018.

PREND ACTE que le Groupe de travail Carrières se réunira le jeudi 9 mars 2017 à 16 heures 30 en vue d'établir les modalités de cette vente.

ENTEND l'intervention de Madame Annie MACHON, Maire-Adjointe déléguée à l'Education, qui s'interroge quant à l'article paru dans la presse le 10 février dernier, faisant état d'une "menace de fermeture de classe" à l'école élémentaire de Turluru à la rentrée 2017, alors que les conclusions du Comité Technique Paritaire validées par le Comité Départemental de l'Education Nationale, n'ont fait l'objet d'un courrier officiel de l'Inspection Académique adressé en mairie que le 16 février 2017.

Quelles que soient les "sources" d'information et leur véracité, elle rappelle que les éléments communiqués se doivent, comme c'est toujours le cas, d'être argumentés en Commission Education, avant d'être présentés en Conseil Municipal pour inscription au compte-rendu de ce dernier, en regrettant que cette procédure n'ait pas été respectée.

ENTEND Monsieur Jean FERRARI demander si au final il y aura suppression de classe et Madame Annie MACHON répondre par l'affirmative.

PREND CONNAISSANCE du courrier de la Chambre Régionale des Comptes du 16 février 2017 annonçant le contrôle prochain de la gestion de la commune pour les exercices 2011 et suivants, les Maires prédécesseurs ayant été prévenus. Il en sera de même pour l'Intercommunalité.

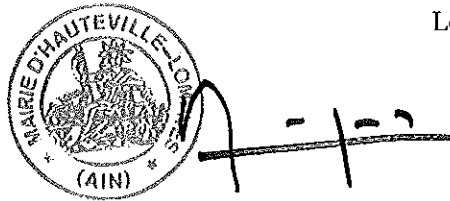
Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle quelques dates à retenir :

- Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs : mercredi 15/03/2017 à 15h30
- Réunion de la Commission Finances : mercredi 15/03/2017 à 17h30
- Commémoration du 55<sup>ème</sup> anniversaire du cessez le feu en Algérie : dimanche 19 mars 2017 à 11h00
- Prochain Conseil Municipal : Mardi 28/03/2017 à 20h00

Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant la presse ainsi que les services administratifs de la mairie pour la préparation de ce Conseil et adresse une pensée particulière à Catherine.

Séance levée à vingt-deux heures dix-sept minutes.

Le Maire,



Bernard ARGENTI.